

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1215 Subvention (9.000 euros) à l'association Art Exprim 18 (18e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Art Exprim 18, 89 rue Marcadet 75018 Paris ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 10 juin 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 11 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission et par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 euros, dont 5.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, au titre de 2014, est attribuée à l'association Art Exprim 18, 89 rue Marcadet 75018 Paris. SIMPA 9971, 2014_03237.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 : Provision pour les subventions au titre de la culture.

